

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

## Contribution de l'Association ACCOMPLIR à la concertation sur le Programme d'urbanisme du projet de rénovation des Halles

### ANALYSE de la prise en compte des propositions et des remarques de l'association ACCOMPLIR dans le *Programme définitif de la Phase 2 de l'étude*

#### *Etape 3 – Janvier 2004*

Avec la présente contribution à la concertation sur le projet des Halles, l'association poursuit le travail engagé depuis un an :

- en juillet 2003, nous avons communiqué nos 90 propositions (*Etape 1*) à la SEM-Paris-Centre et à l'ensemble des acteurs du projet ; ces propositions avaient été élaborées grâce à l'organisation par ACCOMPLIR de nombreux débats en interne sur cette question (groupes de travail, groupe de discussion Internet, réunions plénières), à notre participation active à la réflexion chaque fois que ce thème était abordé lors des CICA, conseils de quartier et réunions publiques, et enfin par l'organisation, entre février et juin 2003, de quatre réunions thématiques de concertation, ouvertes à tous les habitants du quartier ; ces propositions sont rappelées dans le tableau ci-dessous sous une forme condensée, mais le texte complet est consultable sur notre site [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr), rubrique « nos dossiers », « rénovation des Halles » ;
- en octobre 2003, nous avons communiqué à la SEM-Paris-Centre et à l'ensemble des acteurs du projet un certain nombre de remarques sur le document de synthèse sur les premières réflexions des quatre équipes de concepteurs, communiqué par la SEM aux associations en septembre 2003 ; c'est de ce document (*Etape 2*) que sont tirées les 8 remarques rappelées ci-dessous après les 90 propositions ; ce texte est également consultable sur notre site, à la même page ;
- la présente *Etape 3* est une analyse détaillée du programme de la phase 2 du projet des Halles, qui a été communiqué par la SEM aux associations en décembre 2003 et présenté au public lors d'une réunion à l'Auditorium en janvier 2004 ; elle est destinée à mesurer l'impact de nos propositions et remarques dans ce programme, à rendre compte de notre action aux habitants et acteurs du quartier, mais aussi à évaluer la réalité et l'efficacité de la concertation organisée par la SEM-Paris-Centre ; elle va, elle aussi, être diffusée très largement.

Par rapport aux propositions et aux remarques que nous avons formulées, quatre cas de figure se présentent :

- **pour 41 de nos propositions ou remarques, nous avons obtenu pleinement satisfaction, ou nos propositions ont été reprises sous une forme légèrement différente, mais qui nous convient (symbole ☺).** Nous nous réjouissons de voir prise en compte une telle proportion de nos propositions, dont beaucoup sont partagées par les autres associations du quartier et par le conseil de quartier des Halles. Nous sommes cependant conscients qu'il ne s'agit que d'un programme : l'important sera de voir si ce dernier sera respecté par les architectes, et surtout s'il sera repris dans le cahier des charges définitif qu'élaborera la Mairie de Paris après le rendu des études. Nous recommencerons donc ce pointage à chacune de ces deux prochaines étapes.

- pour 16 de nos propositions ou remarques, nous n'avons pas obtenu satisfaction (symbole ☹) ; nous les réitérons, en donnant le cas échéant des explications complémentaires sur les raisons pour lesquelles elles nous paraissent importantes ; nous poursuivrons notre réflexion à leur sujet et les renouvellerons au moment de l'établissement du cahier des charges définitif par la Mairie de Paris ;
- Suite au processus de concertation, 3 de nos demandes ne nous paraissent plus pertinentes, et nous les retirons (symbole ✕) ;
- Enfin, 38 remarques ou propositions n'ont pas été prises en compte (symbole 😊), soit parce que, bien qu'elles nous paraissent indispensables à la réussite globale du projet, elles ne relèvent pas directement du programme d'urbanisme, mais des réglementations établies par les services de la Ville et de la Préfecture de police, vers qui nous allons nous tourner ; soit parce qu'elles ne correspondent sans doute pas à cette étape du programme : dans ce dernier cas, nous serons attentifs à leur prise en compte dans le cahier des charges qui sera élaboré après le rendu des travaux des architectes.

Au total, les points positifs l'emportent largement sur les points négatifs et nous sommes satisfaits de voir une grande partie des attentes des habitants prises en compte. Bien sûr, nous resterons vigilants pour la suite du processus, mais le déroulement de la concertation nous paraît, à ce stade, exemplaire, et nous semble d'excellent augure pour la réussite du projet.

<b>90 Propositions d'ACCOMPLIR Etape 1</b>	😊	<b>Proposition reprise telle quelle, ou sous une forme qui nous paraît satisfaisante</b>
	☹	<b>Proposition non prise en compte, ou élément inquiétant à ce sujet dans le programme</b>
	😊	<b>Proposition non prise en compte pour le moment parce qu'elle relève des services de la Ville de Paris et de la Préfecture de police, ou parce qu'elle relève d'une étape ultérieure du programme</b>
	✕	<b>Proposition à laquelle nous avons renoncé car elle ne nous paraît plus pertinente</b>
<b>I – Concertation</b>		
<b>Mise en œuvre d'un dispositif de concertation performant (1)</b>	😊	<i>Rien dans le programme, mais le dispositif de concertation organisé par la SEM Paris-Centre jusqu'ici nous a donné entière satisfaction : ouverture d'une exposition située dans le Forum, organisation de 5 réunions de travail avec les associations (dont une visite complète du site), de 2 réunions publiques d'information ouverte à tous (une au début de la mission d'étude, l'autre à mi-chemin, une troisième étant prévue pour la remise des travaux), participation de la SEM à nos propres réunions de concertation ouvertes aux habitants et aux acteurs du quartier (5 réunions depuis le début du processus). Les documents de travail des architectes ont été présentés aux associations, leur permettant d'alimenter le débat lors des réunions publiques ; des comptes-rendus fidèles des réunions de travail avec les associations ont été rédigés par la SEM ; un site Internet très complet a été créé ; et les responsables de la SEM ont toujours répondu aux questions que nous leur posions dans la mesure de leurs possibilités.</i>
<b>II – Mixité sociale du quartier</b>		
<b>Création de nouveaux logements sociaux et intermédiaires dans le périmètre (2)</b>	😊	« La SEM agit dans le sens de la mixité sociale en matière de logement en procédant à l'acquisition d'immeubles quand les

		conditions économiques le permettent, non seulement dans le quartier des Halles mais aussi dans d'autres arrondissements proches » (p. 45). <i>Quel est le bilan attendu de cette politique d'acquisition pour les 4 arrondissements du centre d'ici la fin de la mandature ? Peut-on connaître l'inventaire des immeubles du quartier appartenant à la Ville ou à l'Etat ? Les autres organismes (SIEMP, RIVP, OPAC...) mènent-ils une politique du même type ? Compte tenu des difficultés apparemment rencontrées par LVMH dans son opération « Samaritaine », les immeubles murés de la rue de l'Arbre Sec pourraient-ils faire l'objet d'une préemption ?</i>
<b>Le recensement de tous les appartements inoccupés (3)</b>	☹	<i>Services de la Ville de Paris ? Enquête à mener en commun par les associations du quartier ?</i>
<b>Convaincre les propriétaires du périmètre de confier la gestion de la location à la Ville de Paris (4)</b>	☹	<i>Demande qui ne semble plus pertinente ; d'après la mairie de Paris (cabinet de Gisèle Stievenard) : « Ce type d'opération, qui a un coût relativement important, ne donne qu'un très faible résultat : beaucoup de propriétaires refusent de louer leur appartement car ils savent qu'ils en tireront un meilleur prix s'ils le vendent vide. »</i>
<b>Augmentation de la capacité d'accueil pour les personnes âgées par la création, dans l'arrondissement, d'une résidence médicalisée et de logements libres adaptés (5)</b>	☹	<i>Cette proposition a été remplacée par la suivante : « Il convient de prévoir une maison-relais pour les sans-abris les plus âgés » (p. 45). Cela nous paraît étrange comme idée : c'est terrible à dire, mais les SDF âgés ne sont pas très nombreux, car le fait de vivre dans la rue réduit dramatiquement l'espérance de vie. Nous préfererions soit le maintien de notre proposition, car notre arrondissement manque de centres d'accueil médicalisés, soit le maintien du projet proposé par les Petits Frères des Pauvres, qui avait été évoqué avec le cabinet de Gisèle Stievenard (rencontre avec ACCOMPLIR du 29/09/03), et qui est innovant par sa dimension intergénérationnelle : « une maison relais accueillant à la fois des personnes âgées en situation d'exclusion et des jeunes travailleurs ».</i>
<b>III – Equipements de proximité</b>		
<b>Création d'un marché alimentaire bihebdomadaire de produits frais (6)</b>	☺	« La Ville de Paris a décidé de localiser un marché alimentaire dans le quartier des Halles. Le calendrier de sa mise en œuvre sera communiqué aux équipes dès que le choix de l'implantation sera arrêté. Les équipes devront veiller à travailler en interface avec la réalisation de ce projet » (p. 19)
<b>Création d'une salle de loisirs pour les ados (baby-foot, jeux de société...) (7)</b>	☹	<i>Ce projet n'est pas pris en compte dans le programme, mais ACCOMPLIR a obtenu l'accord du Parrainage des Cheveux blancs pour créer un accueil pour les ados en soirée, ce qui nécessiterait d'abord de rénover le local ; cette proposition est actuellement à l'étude à la SEM.</i>
<b>Que les deux bibliothèques d'adultes et d'enfants, qui sont fréquentées principalement par des riverains, soient rapprochées géographiquement et situées dans un lieu relativement "protégé" (comme l'est la terrasse Rambuteau actuellement), qui pourrait constituer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants (8)</b>	☺	« La Bibliothèque La Fontaine devrait, afin d'avoir une meilleure économie de gestion et d'usage, être regroupée avec la bibliothèque de quartier pour adultes actuellement située dans la mairie du 1 <sup>er</sup> (...). Cet ensemble devrait occuper une superficie d'environ 1.000 m <sup>2</sup> et être localisé dans le 1 <sup>er</sup> arrondissement, préférentiellement dans le périmètre d'étude mais dans un bâtiment ancien » (p. 41) <i>Nous aurions préféré "obligatoirement" plutôt que "préférentiellement" : la bibliothèque d'enfants a trouvé un public nombreux sur le site des Halles, constitué d'enfants du quartier mais aussi d'autres arrondissements ; pour les enfants et les tout-petits qui la fréquentent, il est important qu'elle reste à proximité des transports et préférable qu'elle soit située dans le quartier piétonnier. Pourquoi pas à la place de la Maison du Geste et de l'Image, qui pourrait être déplacée dans le Forum ?</i>
<b>Création d'une salle polyvalente qui puisse également servir de salle des fêtes (9)</b>	☹	<i>Rien de tel dans le programme, et pourtant « Il faut ménager à la vie locale des espaces dédiés » (p. 39) ; quels sont-ils ? La bibliothèque de la Fontaine est présentée comme telle mais touche aussi un public beaucoup plus large, et la future Maison des services publics, qui est également présentée comme un équipement de proximité, est</i>

		<i>paradoxalement destinée « aux habitants du quartier, aux entreprises, aux associations, aux usagers du site et aux touristes », ce qui est une curieuse conception de la proximité !</i>
<b>Elargissement du trottoir de la rue de l'Arbre Sec à la hauteur de l'école et de la crèche (10)</b>	☹	<i>Services de la Ville et Préfecture de police</i>
<b>Aménagement d'un commissariat de police unique (11)</b>	☺	« Un regroupement d'une partie des services des quatre postes de police du 1 <sup>er</sup> permettrait de donner plus de visibilité à la police, d'offrir une meilleure accessibilité pour les utilisateurs, d'assurer une présence permanente dans les endroits les plus fréquentés (Forum) dans le quartier. (...) L'organisation sur plusieurs niveaux dans le Forum est possible » (p. 44)
<b>IV – Equipements culturel et sportifs</b>		
<b>Maintien du Conservatoire du Centre dans le périmètre des Halles (12)</b>	☺	« En tout état de cause, le Conservatoire du centre doit être maintenu sur le site » (p. 40)
<b>Doublement de la taille des locaux du Conservatoire (13)</b>	☺	« Compte tenu de l'accroissement potentiel du public du Conservatoire et de ses activités, ses surfaces devront être agrandies. Surface actuelle : 1.369 m <sub>2</sub> . Surface totale demandée : 2.500 m <sub>2</sub> » (p. 40) ; de plus « La Ville envisage après 2007 de créer un conservatoire supplémentaire pour que les quatre arrondissements actuellement concernés disposent de deux conservatoires » (p. 40)
<b>Déplacement provisoire, voire définitif, du Conservatoire dans les locaux de la Maison du Geste et de l'Image (14)</b>	☺	« La continuité de l'activité sur le site est obligatoire pendant toute la durée des travaux et dans des conditions convenables d'insonorisation » (p. 40) <i>Le programme ne précise pas où le Conservatoire sera déménagé pendant les travaux ; peut-être la continuité sera-t-elle assurée par le phasage des travaux entre les pavillons Lescot et Rambuteau ?</i>
<b>Horaires fonctionnels pour les deux bibliothèques, incluant une ouverture en nocturne par semaine (15)</b>	☹	<i>Lorsque le rapprochement des deux bibliothèques aura été effectué, nous pourrions demander que l'horaire de la bibliothèque d'adulte soit calqué sur celui de la bibliothèque d'enfants. A noter qu'il serait souhaitable que le phasage des travaux prenne en compte le fait que la bibliothèque Vivienne (2<sup>ème</sup> arrondissement) va fermer pendant deux ans pour travaux ; or beaucoup d'habitants du quartier des Halles la fréquentent de préférence à celle de la mairie du 1<sup>er</sup>, en raison de sa plus grande accessibilité et attractivité.</i>
<b>Que le FAL puisse bénéficier, au moins pour une partie de ses activités, de locaux en surface (16)</b>	☺	« Cet équipement peut être délocalisé mais devra être relogé sur le site dans le cadre de la structure dédiée aux pratiques amateurs » (p. 42)
<b>Dans le cadre de cette réorganisation, la refonte de ses statuts pour lui donner un fonctionnement plus social (instauration du quotient familial) et plus démocratique (17)</b>	☹	<i>Cette demande pourra être formulée à l'égard du futur "Pôle de pratiques amateurs"</i>
<b>Agrandissement et modernisation de la Médiathèque (18)</b>	☺	« Il est proposé son maintien à l'emplacement actuel avec une extension justifiée par son activité. Surface actuelle : 1.500 m <sub>2</sub> . Surface totale demandée : 3.000 m <sub>2</sub> » (p. 41)
<b>Fusionnement de l'activité et des locaux de l'ADAC avec ceux du Centre d'animation des Halles (19)</b>	☺	« Il est proposé de regrouper un certain nombre d'activités diffuses dans divers équipements dans un "Pôle de pratiques amateurs" [le FAL sera relogé dans cette structure ; on y retrouvera aussi des activités de l'ADAC] » (p. 42)
<b>Transfert de la Maison du Geste et de l'Image vers la "rue du cinéma" du Forum des Halles, avec laquelle elle pourrait sans doute offrir beaucoup de synergies (en la transférant dans les locaux de la Maison des Conservatoires ?) (20)</b>	☹	« Sa localisation dans le périmètre d'étude n'est pas mise en cause » (p. 40) <i>Mais si des synergies doivent être développées avec le Forum des Images et le Conservatoire du Centre, pourquoi ne pas rapprocher ce lieu du Forum et laisser cet immeuble pour des équipements de proximité ? Sortir du Forum les équipements de proximité comme les bibliothèques pour les installer dans des immeubles anciens du quartier devrait avoir pour contrepartie de placer les équipements de rayonnement parisien dans le Forum. La maison du Geste et de l'Image ferait une très belle bibliothèque</i>

		<i>adultes-enfants !</i>
<b>Transfert du Pavillon des Arts dans le sous-sol du Forum (21)</b>	☺	« Cet espace doit évoluer afin que son attrait, reconnu, soit élargi au vaste public potentiel, jeune et francilien, du site et celui du quartier. (...) En terme de localisation, l'ouverture d'un lieu d'exposition aux usagers des Halles nécessiterait une grande accessibilité et une visibilité importantes » (p. 42) <i>Nous ne savons pas si c'est dans le sous-sol que cet équipement sera délocalisé, mais en tout cas la nécessité de le rendre plus accessible a été prise en compte.</i>
<b>La négociation avec la piscine Suzanne Berlioux d'une politique tarifaire pour les riverains, comparable à celle des équipements municipaux (22)</b>	☹	<i>A négocier au moment du renouvellement de la concession ? (prévu pour quand ???)</i>
<b>La mise en place, dans la piscine Suzanne Berlioux, d'équipements plus adaptés pour les enfants (23)</b>	☺	<i>Cette demande pourra sans doute être prise en compte ultérieurement : « Une modernisation plus lourde des installations pourra intervenir au moment du renouvellement de la concession, avec l'accueil éventuel de nouvelles activités susceptibles d'améliorer l'attrait de cet équipement (par exemple la création d'une salle de fitness) » (p. 43)</i>
<b>L'ouverture aux familles, pendant le week-end, du bassin Léopold Bellan, parfaitement adapté pour les jeux d'enfants (24)</b>	☹	<i>Ville de Paris, mairie du 2<sup>ème</sup> ?</i>
<b>La complémentarité des jours d'ouverture et des horaires entre les piscines Saint-Merry et Suzanne Berlioux, de façon à éviter qu'elles soient toutes les deux fermées au même moment pendant les vacances scolaires et/ou aux mêmes heures pendant l'année (25)</b>	☹	<i>A négocier au moment du renouvellement de la concession de la piscine Suzanne Berlioux (prévu pour quand ???)</i>

## V – Action sociale

<b>Création d'un "point d'accueil et d'écoute" ouvert à tous, qui aide les gens à remplir leurs papiers et les oriente éventuellement vers des institutions spécialisées (CAF, CPAM, ANPE, juristes...) (26)</b>	☺	« La Ville de Paris souhaite adapter le fonctionnement des services publics aux nouveaux rythmes citadins. C'est pourquoi des maisons de services publics regroupant des services de proximité sont à l'étude dans plusieurs quartiers de Paris. (...) La maison des services publics des Halles intégrerait un point d'accueil et d'écoute pour les associations du quartier et mettrait à leur disposition des salles de réunion.» (p. 41)
<b>Le rétablissement, toujours dans ces espaces, d'une antenne pour le club de prévention du centre social La Clairière, extrêmement actif et efficace dans le quartier (27)</b>	☹	<i>Plutôt qu'un local dans le Forum, la Clairière serait preneuse, à la place de son local rue des Prêcheurs, d'un local plus vaste, en rez-de-chaussée, rue Saint-Denis : nous croyons savoir que la SEM possède rue Saint-Denis un immeuble dont le rez-de-chaussée est occupé par un sex-shop ; cela nous paraîtrait un usage plus convenable pour un local appartenant à la Ville !</i>
<b>La création d'une "maison de la justice" (28)</b>	☹	<i>Demande non prise en compte, malgré l'ouverture faite à ce sujet par Delphine Lévy, à la Mairie de Paris : Delphine Lévy indique que « la création de "Maisons de Justice et du Droit" relève du Ministère de la Justice. (...) En revanche, il est prévu de créer cinq PAD (Points d'Accès au Droit, qui ne peuvent pas réaliser de médiations pénales, mais peuvent s'occuper de médiation civile et fournir toutes les informations juridiques) d'ici 2006. Il pourrait être envisageable d'en implanter un dans le secteur des Halles, en fonction des demandes des différents maires d'arrondissement, car le secteur est mentionné dans le contrat de Ville. »</i>
<b>Création d'un bureau d'écrivains publics (29)</b>	☹	<i>Demande non prise en compte explicitement, mais peut-être que le "point d'accueil et d'écoute" prévu pourra proposer cette activité ?</i>

## VI – Accueil des habitants sans-abris du quartier

<b>Création, dans le quartier, d'un local d'accueil de jour pour les sans-abris,</b>	☺	« A l'attention des sans-abris du quartier des Halles, il convient de prévoir un lieu d'accueil de jour, conçu comme une antenne de
--------------------------------------------------------------------------------------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>pour compléter le local de l'Agora Emmaüs, largement surchargé (30)</b>		l'Agora Emmaüs de la rue des Bourdonnais » (p. 45)
<b>Création d'une ou plusieurs salles de repos sur le modèle des salles d'attente des grandes gares (31)</b>	✘	<i>Cette demande ne nous paraît plus pertinente, après la réponse de la Mairie de Paris (Delphine Lévy) : « La création de salles de repos destinées aux SDF ne serait pas très satisfaisante : l'expérience des équipes du "Recueil social" de la RATP est que les SDF qui passent leur vie dans le métro finissent par perdre leurs dernières repères d'espace et de temps, ce qui est fortement désocialisant (...). Créer des lieux où les personnes pourraient se réfugier et dormir à l'heure où les gens ordinaires sortent et se livrent à leurs activités irait à l'encontre de l'objectif de réinsertion, qu'il faut conserver même s'il paraît très hypothétique pour beaucoup de ces personnes. De plus, de tels lieux ne seraient pas adaptés à un travail social et seraient donc purement des lieux de surveillance. »</i>

## VI – Accueil des visiteurs

<b>Création de plusieurs blocs sanitaires comprenant chacun une dizaine de toilettes gratuites, modernes et régulièrement nettoyées comme sur les autoroutes (32)</b>	☹	<i>Demande non prise en compte ; pourtant, les toilettes payantes créées récemment dans le Forum ne suffiront pas ! Les « innovations paysagères » sollicitées par le programme (p. 18) ne pourraient-elles pas porter sur une insertion réussie de cet équipement peu gratifiant mais vraiment indispensable dans le Jardin ?</i>
<b>Réintroduction massive de bancs publics dans ce quartier (33)</b>	☹	<i>La question du mobilier sera sans doute étudiée plus tard ?</i>
<b>Création d'un point accueil pour les touristes dans un endroit stratégique du quartier (34)</b>	☺	<i>« Il pourrait être opportun de réfléchir à la localisation aux Halles d'une structure liée à l'Office de tourisme et de congrès de Paris, de type antenne voire d'autres activités liées au tourisme d'affaires ou encore au tourisme grand public » (p. 46)</i>
<b>Amélioration de la signalétique dans tout le quartier pour les musées et monuments (35)</b>	☹	<i>Cette question sera sans doute abordée plus tard ? En même temps, améliorer cette signalétique suppose de réfléchir aux itinéraires que l'on choisira de privilégier pour les touristes, ce qui pourra avoir un impact important sur les flux de circulation piétonne dans le quartier ; il est dommage de ne pas y réfléchir dès cette phase, puisque cette question des flux est déterminante dès ce stade du projet.</i>
<b>Que la Ville de Paris crée dans la Place Carrée, entre les deux grands piliers, un guichet comme celui de la Pyramide du Louvre, pour donner de façon centrale toutes les informations diffusées dans les mairies d'arrondissement (36)</b>	☹	<i>Question non prise en compte pour le moment, mais c'est un aménagement "léger" qui pourra sans doute être discuté plus tard.</i>

## VIII – Le Jardin des Halles

<b>Création d'une rampe de rollers en libre accès (37)</b>	☺	<i>« Il s'agit de mener une réflexion particulière sur des espaces à l'attention des enfants plus grands et des adolescents, ouverts et évolutifs, adaptés à des pratiques toujours nouvelles (skate, basket de rue, etc. » (p. 21)</i>
<b>Création d'un mini-terrain multisports, avec des mini-buts de foot, des panneaux de basket et un revêtement adapté, librement ouvert à tous (38)</b>	☺	<i>« Il s'agit de mener une réflexion particulière sur des espaces à l'attention des enfants plus grands et des adolescents, ouverts et évolutifs, adaptés à des pratiques toujours nouvelles (skate, basket de rue, etc. » (p. 21)</i>
<b>Création d'un petit fronton permettant les jeux de balle pour les enfants (39)</b>	☹	<i>Cet élément n'est pas mentionné explicitement, il pourra peut-être être pris en compte au même titre que les « espaces à l'attention des enfants » mentionnés ci-dessus ?</i>
<b>Installation de nouvelles tables de ping-pong et de tables de jeux (de préférence jeux de dames, beaucoup plus pratiqués dans le jardin que les échecs) (40)</b>	☹	<i>La question du mobilier du jardin sera sans doute étudiée plus tard ?</i>
<b>Abaissement d'une partie au moins des haies végétales du Jardin d'aventure et du Jardin des tout-petits, de sorte que les</b>	☺	<i>« Une forte couverture végétale est demandée : arbres, pelouses résistantes, des massifs d'arbustes et de plantes grimpantes qui peuvent délimiter des espaces tout en laissant passer le regard » (p.</i>

activités des enfants soient visibles de l'extérieur (41)		21)
Proscription de tout nouvel enclos qui morcellerait l'espace du jardin ; il faut au contraire privilégier les espaces ouverts, multifonctionnels (42)	☺	« La question de la clôture du jardin ne peut être traitée a priori mais au regard de la réflexion des équipes sur l'usage des espaces » « Les espaces collectifs "multifonctions" seront préférés aux espaces spécifiques » (p. 21)
Plutôt qu'un kiosque à musique encombrant, cadencé en permanence et ouvert seulement épisodiquement, un espace scénique de petite taille, ouvert, non couvert, librement utilisable aussi bien par le Conservatoire voisin que pour du théâtre de rue (43)	☹	<i>Demande non prise en compte, et en revanche inquiétudes à l'égard des « espaces ouverts à des événements non pérennes, à côté d'espaces d'usage quotidien » (p. 18) : quelle sera la taille de ces espaces et la nature de ces événements ?</i>
Que la vocation de lieu de repos et de lieu de gratuité du Jardin soit préservée, et notamment que toute tentation de faire de cet espace un lieu de grands spectacles à ciel ouvert, ou encore de concéder tout ou partie du jardin à des activités commerciales (y compris de type terrasse de restaurant) soit fermement écartée (44)	☺	« Il faut distinguer les espaces publics ouverts, adaptés à de multiples usages et activités de la vie urbaine, des "espaces verts", dont la vocation d'espaces naturels et végétalisés doit être renforcée » (p. 18)
Qu'en revanche, dans certains espaces comme la place René Cassin ou l'allée Saint-John-Perse, des animations gratuites soient autorisées dans certains créneaux horaires ou avec des autorisations particulières (45)	☹	<i>Devra être négocié avec la Préfecture de police et la Direction des Parcs et Jardins</i>
Que les animations musicales ou de théâtre soient encouragées, avec l'accord des responsables du Forum, dans le seul lieu du quartier où elles sont actuellement autorisées : la place des Verrières, au fond du cratère du Forum, au moins en installant un panneau signalant qu'à cet endroit, c'est admis (46)	☹	<i>A demander à Espace Expansion</i>
Création d'un cheminement nord-sud permettant de se rendre commodément de la rue du Roule à la place René Cassin (47)	☹	<i>Curieusement, rien n'est dit sur les cheminements "minimaux" à prévoir dans le jardin (jonction rue du Pont-Neuf / rue Montorgueil, par exemple). Comme la question a été abondamment évoquée, nous espérons qu'elle sera néanmoins prise en compte par les architectes ?</i>
Couverture de la pergola le long de l'allée Berger, car c'est un nichoir à pigeons dangereux à emprunter et parce que le jardin manque totalement d'abri en cas d'averse imprévue (48)	☺	<i>Rien de précis concernant la pergola de la rue Berger, mais une suggestion équivalente est proposée : « Des espaces clos ou protégés, éventuellement plantés, de type jardin d'hiver ou orangerie pourront être proposés » (p. 21)</i>
Ouverture et extension du jardin vers la rue Berger, depuis la porte du Pont-Neuf vers la rue de Viarmes, en supprimant les barrières et en les remplaçant par un talus fleuri entrecoupé d'escaliers (49)	☺	<i>Rien de précis concernant la rue Berger, mais l'essentiel est acquis : « Le nombre de mètres carrés gérés par la direction des parcs, jardins et espaces verts doit être au moins équivalent à celui existant. Le nombre de mètres carrés végétalisés et d'arbres de haute tige devra être retrouvé, voire accru » (p. 21)</i>
Suppression de la passerelle porte du Pont-Neuf ; la suppression des barrières provisoires qui depuis des années ferment l'accès, et le recouvrement de l'escalator de la même façon que porte Berger (50)	☺	<i>Rien de particulier sur cette porte-là, mais toutes les portes vont être modifiées : « L'insertion des accès devra se faire dans le cadre d'une réflexion d'ensemble portant sur le traitement paysager et architectural, et sur l'identité des activités vers lesquelles les "portes" amènent » (p. 12)</i>
Réouverture des portes reliant le jardin au Forum, rue Baltard (51)	☹	<i>La question sera sans doute traitée par les architectes dans leur réflexion sur l'ensemble des portes ?</i>

<b>Suppression ou redécoupage de certains réseaux de fontaines qui bloquent certains cheminements piétonniers (52)</b>	☹	<i>Rien n'est dit sur ce point, mais comme la question des cheminements a été abondamment évoquée, nous espérons qu'elle sera néanmoins prise en compte par les architectes ? A noter cependant que nous ne souhaitons pas qu'on supprime totalement les cheminements en zigzag : il faut ménager à la fois des cheminements "de détente", pour lesquels les zigzags sont les bienvenus, et des cheminements "de transit", pour lesquels les lignes droites sont plus adaptées.</i>
<b>Instauration de "seuils" aux entrées du jardin pour indiquer qu'on change d'espace, et notamment l'adoption, pour toutes les voies du jardin, d'un revêtement particulier (53)</b>	☹	<i>Ce point n'est pas traité pour le moment et appelle la même remarque : il serait souhaitable de distinguer, non seulement par le tracé des voies mais par des revêtements différents, les zones de transit et les zones de repos du jardin.</i>
<b>Maintien des bancs publics existants et ajout de nouveaux bancs (54)</b>	☹	<i>La question du mobilier sera sans doute étudiée plus tard ?</i>
<b>Autorisation accordée aux comédiens ou musiciens de rue de se produire dans l'allée Saint-John Perse à certaines heures (55)</b>	☹	<i>Devra être négocié avec la Préfecture de police et la Direction des Parcs et Jardins</i>
<b>Installation d'une ou plusieurs fontaines d'eau potable de type Wallace dans des endroits visibles du jardin (56)</b>	☺	« Le mobilier (bancs, corbeilles, appareils d'éclairage, fontaine à boire) sera de préférence à choisir dans la gamme utilisée actuellement pour les jardins parisiens » (p. 21)

## IX – La place René Cassin








<b>Minéralisation de l'amphithéâtre, avec des matériaux de qualité, dans une conception évoquant un "théâtre à l'antique" qui correspondrait bien à la vocation de "forum" de ce quartier (57)</b>	☹	<i>Rien ne dit si l'amphithéâtre Cassin, apprécié de tous, sera maintenu et amélioré ou non. Rien n'est dit non plus sur le maintien ou non de « la grosse tête » à cet emplacement. A toutes fins utiles, nous rappelons instamment que la « grosse tête » est très appréciée des enfants du quartier, qui l'ont tous escaladée de multiples fois, qu'elle constitue pour les riverains et pour les usagers un point de rendez-vous très utilisé et qu'elle est quasiment devenue l'un des symboles du quartier : son déplacement susciterait certainement de vives protestations.</i>
<b>Maintien d'une fontaine, mais de préférence jaillissante, suppression des grands bacs d'eau qui servent de dépotoir, création d'une allée centrale permettant aux piétons d'accéder facilement aux pelouses derrière l'amphithéâtre (58)</b>	☹	<i>Rien de particulier sur cette fontaine-là, ni sur le type de fontaine qui sera privilégié ; on sait seulement que « L'eau fera partie des composantes à maintenir » (p. 21)</i>
<b>Recherche et fermeture systématique des ouvertures de l'église permettant aux pigeons de s'y introduire (59)</b>	☹	<i>Non pris en compte : l'église ne fait peut-être pas partie du périmètre du projet, mais les pigeons sont partout dans le périmètre et créent beaucoup de nuisances ! que peut-on faire ?</i>
<b>Création dans le quartier d'un pigeonnier qui permettrait de réguler la population des pigeons en collectant les œufs et en les détruisant (60)</b>	☹	<i>Idem</i>

## X – Les pavillons Willerval

<b>Que la hauteur des bâtiments qui remplaceront les pavillons Willerval n'excède en aucun cas la hauteur actuelle ; qu'ils respectent l'alignement urbain le long de la rue Rambuteau ; que leur surface utile soit très sensiblement augmentée (61)</b>	☹	« Le plafond de hauteur au centre de Paris sera fixé à 25 m (...). Une adaptation de ces règles pourra être proposée au regard du projet. (...) C'est la qualité des propositions architecturales qu permettra de formuler des règles de gabarit adéquates » (p. 34) « Il est communément admis que les structures de l'ancien Forum entre le cratère et les rues Lescot et Rambuteau ont été dimensionnées pour pouvoir supporter un immeuble R+7 » (p. 35)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## XI – Le quartier piétonnier des Halles





<p><b>Qu'une attention particulière soit portée au choix des matériaux de revêtement utilisés, qui doivent être confortables, non glissants, résistants et esthétiques (62)</b></p>		<p>« De façon générale, les matériaux utilisés devront satisfaire aux conditions suivantes : adhérence, dimensionnement adaptés aux charges éventuelles (passage des engins de collecte et de nettoyage), résistance et bonnes conditions d'entretien » (p. 19)</p>
<p><b>Que les passages piétons entre les deux quartiers soient réalisés dans un revêtement adapté au transit piéton, de manière à manifester la perméabilité entre les deux quartiers et à signaler que ce sont les automobiles qui traversent l'espace piéton et non les piétons qui traversent l'espace automobile (63)</b></p>		<p><i>Non pris en compte : viendra sans doute plus tard ?</i></p>
<p><b>Réaménagement du cheminement entre la rue Rambuteau (vers le Sébastopol) et la rue Montorgueil, pour qu'il soit plus fonctionnel (64)</b></p>		<p><i>Apparemment, il n'est pas possible de savoir pour le moment si la voie souterraine à cet endroit sera maintenue ou non (la bosse Montorgueil est liée à la voie souterraine Nord-Sud)</i></p>
<p><b>Modification de la réglementation pour autoriser le principe des terrasses fermées, avec, en contrepartie, l'adoption de règles précises sur les dimensions et l'aspect des terrasses fermées et des terrasses ouvertes, et le courage politique de les faire réellement appliquer (65)</b></p>		<p><i>A voir avec la Préfecture de police et la Direction de l'Urbanisme ; cette dernière nous a dit qu'une étude avait été lancée sur les terrasses dans le quartier piétonnier des Halles et nous a annoncé que le point serait fait prochainement sur l'ensemble de ces questions (terrasses, étalages, enseignes)</i></p>
<p><b>Adoption du système des "bornes mobiles" comme dans le quartier Montorgueil (66)</b></p>		<p><i>Que les architectes se concentrent sur le Forum et ne s'intéressent guère à son environnement et notamment aux améliorations à apporter au quartier piétonnier, nous l'avons déjà constaté ; mais que la SEM les y incite aussi peu dans son programme est plus décevant. Deux pages seulement sont consacrées aux espaces publics de surface (p. 18-19), et une bonne partie de ces deux pages concerne le jardin. Dans le chapitre sur les espaces de la mobilité, il est question des réseaux souterrains de la RATP et de la voirie souterraine ; les bus, les deux-roues et les taxis font pour leur part l'objet d'un paragraphe chacun (p.27 et 31) ; mais pratiquement rien n'est dit de la circulation automobile qui existe pourtant incontestablement dans le quartier piétonnier et qui est à l'heure actuelle parfaitement anarchique. La fermeture du quartier piétonnier sur le modèle du quartier Montorgueil semble être à l'ordre du jour, puisque la direction de l'Urbanisme nous a indiqué que « les barrières actuelles sont une solution "économique" en attendant l'opération de rénovation et la décision éventuelle d'opter pour un système plus performant, plus esthétiques et moins "fermé" pour les habitants (du type des bornes du quartier Montorgueil) ». Mais cela induira la restauration d'une circulation automobile partielle « légale », avec un sens de circulation, des places de stationnement, etc., qui auront des répercussions sur l'ensemble des flux, y compris piétons, du quartier. C'est dommage de ne pas pousser davantage la réflexion sur ce sujet très complexe dès ce stade du projet.</i></p>
<p><b>Rétablissement des trottoirs pour protéger les piétons (67)</b></p>		<p><i>La suppression des trottoirs, destinée, avec le choix d'un caniveau central, à évoquer les rues du moyen âge, est l'une des grandes erreurs de conception du quartier piétonnier des Halles il y a trente ans. La question de leur rétablissement n'est pas abordée dans le programme, alors que l'organisation d'une circulation partielle et d'un stationnement autorisés dans le quartier piétonnier pourront difficilement faire l'économie du rétablissement des trottoirs ; et que ce dernier sera un chantier considérable et posera de nombreux problèmes, compte tenu de l'extension anarchique et totalement illégale des terrasses fermées dans le quartier.</i></p>
<p><b>Application stricte des horaires de livraison (68)</b></p>		<p><i>Préfecture de police et Direction de l'urbanisme</i></p>

<b>Instauration de sens uniques dans les rues piétonnes, pour dissuader la circulation de transit et sécuriser la traversée des piétons (69)</b>	☹	<i>Préfecture de police et Direction de l'urbanisme</i>
<b>Application stricte de l'interdiction de stationner pour tous les véhicules sauf les véhicules d'urgence et de livraison, et l'adoption d'un système permettant le contrôle de la durée du stationnement pour les livraisons (70)</b>	☹	<i>Préfecture de police et Direction de l'urbanisme</i>
<b>Négociation par la Ville d'une reprise de concession sur 500 places de stationnement souterrain, pour les louer à un tarif abordable (mais pas incitatif) aux résidents ou commerçants du quartier, en contrepartie de l'interdiction absolue de stationner en surface (71)</b>	☺	« Les parkings nord Rambuteau et sud Berger (parcs privés) devraient être maintenus dans leur fonction actuelle ; une part des emplacements pourrait être affectée au stationnement résidentiel » (p. 30)
<b>Application stricte de l'interdiction de circuler et de stationner pour les deux roues motorisés dans le quartier piétonnier (72)</b>	☺	« Les modes doux devront trouver une place confortable sur la voirie et des espaces de stationnement vélos spécifiques. Des propositions pour le stationnement des deux roues motorisées pourront être faites, mais uniquement à la périphérie de l'aire piétonne ou dans la voirie souterraine » (p. 31)
<b>Création de places spécialement dédiées aux deux roues motorisées dans les parkings souterrains, avec des tarifs incitatifs, pour éviter le parking sauvage et bruyant en surface (73)</b>	☺	« Le stationnement est insuffisant, quasi-inexistant pour les deux roues (motorisées ou non), entraînant du stationnement sauvage et illicite » (p. 31)
<b>Création de voies cyclables en zone piétonne, étant entendu que les cyclistes doivent descendre de leur vélo et le pousser à la main en dehors de ces zones (74)</b>	☺	« La circulation des vélos est en principe interdite dans le secteur piéton, ce qui n'est pas cohérent avec le développement de ce mode de transport dans la ville. (...) « Les modes doux devront trouver une place confortable sur la voirie et des espaces de stationnement vélos spécifiques. » (p. 31)
<b>Transformation d'une partie des zones de parking en zones de stockage commune aux commerces de surface ; les marchandises pourraient ensuite être livrées dans tout le quartier avec de petits véhicules électriques, peu encombrants, peu bruyants, et non polluants (75)</b>	☺	« La fonction de distribution des aires de livraison doit être confortée dans ses usages actuels et surtout amplifiée dans sa capacité à desservir les activités économiques du plateau piétonnier, dont les besoins seront précisés par l'étude de la voirie de surface » (p. 29). <i>Une zone de stockage pourrait également être créée sur une partie de la voirie supprimée. Elle pourrait ultérieurement être desservie par un monte-charge depuis un quai de déchargement qui serait créé au niveau -5 du RER, dans l'hypothèse de développer le fret par voie ferrée à terme.</i>
<b>Application stricte de la législation sur les enseignes dans l'ensemble du quartier (76)</b>	☹	<i>Préfecture de police et Direction de l'urbanisme</i>
<b>Plus de photos pornographiques visibles de la rue dans les vitrines des sex-shops (77)</b>	☹	<i>Préfecture de police et Direction de l'urbanisme</i>
<b>Création, au moins pendant une ou deux années, d'un numéro vert servant de "guichet unique" pour les commerçants du quartier des Halles (78)</b>	☹	<i>A demander au moment où la Préfecture de police et la Ville se décideront à faire appliquer les règles concernant les terrasses et les enseignes</i>
<b>XII – Les rues non-piétonnes du quartier</b>		
<b>Pour décourager la circulation de transit sans empêcher les livraisons ni l'accès aux parkings souterrains, la suppression de deux des principales trémies : celle de la rue des Halles (ce qui permettrait de rétablir la circulation piétonne naturelle</b>	☺	« La fermeture de certaines trémies, totale, partielle ou recomposée, va permettre de retraiter les espaces publics "de surface", en harmonie avec leurs usages, piétons ou partiellement circulés » (p. 18)

entre la rue Saint-Honoré et la rue de la Ferronnerie), et celle de la rue de Turbigo, qui crée beaucoup de nuisances (79)		
Organisation d'une réunion de concertation avec les compagnies de taxis, les représentants des habitants et les maîtres d'œuvre du projet pour déterminer quel pourrait être l'emplacement optimal d'une deuxième, voire d'une troisième station de taxi dans le quartier, soit en bordure du quartier piétonnier, soit en revalorisant la station souterraine de la porte Lescot, mal fléchée et sous-utilisée à l'heure actuelle (80)	☹	« Cette nouvelle aire réservée aux taxis devra se situer préférentiellement en surface (...). L'hypothèse d'un stockage en sous-sol des taxis est envisageable, en prévoyant un local de service pour les chauffeurs, et avec un bon accueil en surface pour les clients » (p. 31). <i>Nous souhaitons à tout prix éviter d'encourager les taxis à circuler dans le quartier piétonnier, ce qui n'est déjà que trop le cas à l'heure actuelle. Dans le cadre de la rénovation de la porte Lescot, pourquoi ne pas imaginer un accès facile, direct, convenablement indiqué à l'intérieur du Forum mais aussi en surface, à la station de taxis du niveau - 2, qui pourrait elle aussi être complètement rénovée ?</i>
Dans la rue Saint-Honoré, élargissement des trottoirs, qui devraient être aménagés en ligne droite du 16 au 80 et du 98 au 110 côté pair ; du 79 au 103 et du 111 au 131 côté impair (81)	☺	Préfecture de police et Direction de la Voirie
Dans la rue Saint-Honoré, suppression du stationnement des voitures de la rue du Pont-Neuf à la rue des Bourdonnais (82)	☺	Préfecture de police et Direction de la Voirie
Dans la rue Saint-Honoré, création de places de stationnement pour livraison, pour ne pas pénaliser les commerçants (83)	☺	Préfecture de police et Direction de la Voirie
Que l'accès au parking du Novotel se fasse ailleurs ou différemment, afin que la place puisse être rendue aux piétons et éventuellement à un peu de verdure (84)	☺	« Le Parking Novotel (privé) accueille le public de l'hôtel mais est également ouvert à un public plus large. Sa fréquentation est satisfaisante à partir de la place Marguerite de Navarre, mais pénalisante pour les circulations piétonnes et la qualité de l'espace public » (p. 30)
<b>XIII – Le complexe RATP</b>		
Mise aux normes de sécurité de la salle d'échange du RER, en termes de sorties directes vers la rue et de signalétique des issues de secours (85)	☺	« Désenclaver la gare RER, en privilégiant les accès les plus clairs et les plus directs possibles vers l'extérieur » (p. 12) ; « La RATP accorde la préférence à l'évacuation par des sorties lisibles et connues des voyageurs » (p. 16)
Que l'on veuille à ne pas employer des revêtements de sol aussi glissants que ceux qui sont utilisés actuellement sur la ligne 14, et que l'on installe des bandes anti-dérapages dans les couloirs en pente déjà couverts de ce revêtement (86)	☹	<i>Cette question n'a pas été abordée dans le programme ; c'est pourtant un inconvénient majeur des stations de la ligne 14. Dès l'ouverture toute récente de la station Saint-Lazare, certains escaliers non mécaniques ont dû être condamnés car trop glissants : il ne faut pas répéter la même erreur lors de la rénovation de la station Châtelet-les Halles !</i>
Création d'accès directs entre la salle d'échange et la surface pour les personnes à mobilité réduite (ascenseurs) (87)	☺	« Amélioration des conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite au-delà même des contraintes réglementaires imposées en la matière » (p. 25)
Création d'un guichet de l'Office de tourisme de Paris dans la salle d'échange du RER pour orienter les voyageurs vers les lieux de visites parisiens et d'Ile-de-France (88)	☺	« Ménager des zones d'accueil hors contrôle suffisamment dimensionnées pour déployer efficacement les services liés au transport (information et vente), en rapport notamment avec la fréquentation du lieu (touristique et régionale) » (p. 26)
<b>XIV – La fermeture de la centrale Climespace</b>		
Suppression de la centrale Climespace et le transfert de la production d'électricité nécessaire pour le Louvre et le Forum à	✘	<i>Après discussion avec Climespace, nous avons renoncé à demander le déplacement de la centrale dans l'immédiat, car le nécessaire a été fait par la ville de Paris pour que les travaux puissent démarrer</i>

la centrale d'Alma-Marceau (89)		<i>dès 2004. En revanche, nous regrettons que le programme ne dise rien des améliorations à apporter à la ventilation du réseau RATP et de la voirie souterraine, sans lesquelles une partie des nuisances (bruit et vibrations notamment) perdureront malgré les travaux sur la centrale.</i>
Récupération de l'espace correspondant à la centrale Climespace pour créer des logements (90)	✘	<i>Compte tenu de la rénovation de la centrale thermique, cette demande n'est plus pertinente dans l'immédiat.</i>

<p style="text-align: center;"><b>8 remarques d'ACCOMPLIR</b> <i>Etape 2</i></p>	☺	<b>Remarque reprise telle quelle, ou sous une forme qui nous paraît satisfaisante</b>
	☹	<b>Remarque non prise en compte, ou élément inquiétant à ce sujet dans le programme</b>
Nous sommes très attachés à la configuration générale actuelle du Jardin, horizontal, non minéral mais planté d'arbres et de pelouses, continu et non morcelé, non constructible (91)	☺	« Il s'agit de retrouver un espace de jardin unitaire de 4,3 hectares (hors jardins en terrasse, verticaux ou en souterrain) (...) La création de jardins verticaux (en super ou en infrastructure) est possible, mais leurs surfaces ne pourront pas être intégrées dans la reconstitution a minima des espaces verts accessibles au public » (p. 21)
Nous sommes opposés à la rupture de la séparation "dessus-dessous", si elle doit conduire à déverser dans le jardin l'agitation bruyante du centre commercial : le jardin offre un havre de paix vital, qu'il faut protéger (92)	☺	<i>Les propositions de certains architectes allant en ce sens ne semblent pas avoir été retenues dans le programme.</i>
Nous sommes opposés à l'idée de surélever l'ensemble du jardin sous la forme d'un "podium" : le jardin a aussi une fonction de communication et de transit piéton nord-sud et est-ouest ; s'il est surélevé, on étend à l'ensemble du jardin le problème rencontré avec la "bosse Montorgueil" (93)	☺	<i>Les propositions de certains architectes allant en ce sens ne semblent pas avoir été retenues dans le programme.</i>
Nous ne voulons pas de tour ni d'immeuble de grande hauteur, ni dans le jardin, ni en bordure du jardin, ni à la place des pavillons Willerval (94)	☺	« On peut d'ores et déjà indiquer que la construction de tours est proscrite et que les volumes constructibles envisageables devront s'inscrire dans le paysage urbain du quartier » (p. 34) « Les conditions de transformation de l'îlot Berger sont très complexes et soumises à des contraintes juridiques et financières lourdes, ne permettant pas de considérer cette hypothèse de manière certaine et en aucun cas en première phase » (p. 48)
Nous ne voyons aucun intérêt à déplacer la piscine, le gymnase ou le Forum des Images pour les reconstruire cent mètres plus loin. Le mélange entre équipements culturels et commerces nous paraît harmonieux ; il ressemble à la vie et nous convient parfaitement (95)	☺	« La piscine des Halles est un équipement de loisir parisien majeur pour le site qui doit être maintenu dans sa localisation actuelle » « Le gymnase est un équipement de loisir local et parisien qui doit être maintenu dans sa localisation actuelle » (p. 43) « Le cloisonnement entre équipements publics d'une part, et commerces d'autre part, doit être dépassé dans une programmation adaptée au public du quartier des Halles. » (p. 32)
Il est vrai que le site des Halles a une triple vocation, locale, parisienne et régionale, mais il ne faut pas oublier que le site en question est malgré tout minuscule, et qu'on ne peut en aucun cas le traiter comme s'il était susceptible de devenir le "centre-ville" de Paris (96)	☺	<i>Apparemment il n'est plus question que d'un seul lieu de dimension "métropolitaine" nouveau, tourné soit vers « la création artistique (mode, arts plastiques, image, musique, design...) », soit vers « la création intellectuelle (Université de tous les savoirs) », ce qui paraît plus raisonnable que les ambitions du départ, quelque peu démesurées pour un espace aussi restreint.</i> <i>La deuxième suggestion, celle d'un espace dédié à l'Université de tous les savoirs, nous paraît excellente, et susceptible de donner plus de sens au nom du « Forum », en renforçant sa vocation de lieu d'enrichissement et d'échange intellectuel, déjà ressentie comme telle du fait de la place centrale qu'y occupe la FNAC. Par ailleurs, la nécessité de revaloriser la recherche scientifique est cruciale à</i>

		<p><i>l'heure actuelle en France, et renforcer la visibilité de l'Université de tous les Savoirs en l'implantant au Forum serait à cet égard particulièrement bienvenu.</i></p> <p><i>La suggestion de créer un pôle tourné vers la mode nous paraît en revanche peu pertinente et peu crédible, car les « espaces créateurs » du Forum, seuls commerces caractérisés par la qualité et la créativité en termes de mode, n'ont pas fait preuve jusqu'ici d'un grand dynamisme ni d'une grande attractivité ; par ailleurs, un tel pôle ferait double emploi avec le Carrousel du Louvre, qui semble bien mieux adapté à ce type d'activité en raison de son implantation dans l'ouest de l'arrondissement.</i></p>
<p><b>Certaines équipes proposent d'étendre encore le domaine piétonnier : nous y sommes favorables... à condition qu'on s'assure auparavant du bon fonctionnement du domaine piétonnier existant (97)</b></p>		<p>« L'extension éventuelle du périmètre piéton peut-être l'occasion d'envisager des voies mixtes qui accueillent en harmonie des piétons et la circulation et les points d'arrêt de bus » (p. 18). <i>La perspective d'étendre le quartier piétonnier est donc maintenue, sans que des garanties aient été apportées sur la volonté de résoudre enfin les problèmes de fonctionnement du quartier piéton actuel.</i></p> <p><i>Par ailleurs, la création de voies mixtes piéton-bus nous laisse un peu sceptiques dans la mesure où elle ne se fera (heureusement) qu'en bordure du quartier piétonnier et ne permettra donc pas un accès réellement plus facile des habitants et usagers du quartier à ce mode de transport en commun. Pourquoi ne pas imaginer de faire passer certaines lignes du réseau de bus dans la partie de voirie souterraine qui sera maintenue, et de coupler par exemple une station de bus à la station de taxis souterraine de la porte Lescot, au cœur du quartier piétonnier ? Les deux stations se renforceraient mutuellement.</i></p>
<p><b>Le programme nous paraît devoir ménager une place centrale à la mise en place d'un système de livraison cohérent et durable dans le quartier piétonnier, et notamment à la question de savoir comment mettre en place des livraisons par voie ferrée, des lieux de stockage, une distribution en surface grâce à des véhicules non polluants et d'un gabarit adapté aux rues, etc. (...) Pourquoi ne pas ajouter des quais de livraison de marchandises à chargement et déchargement rapide de part et d'autres de la série des quais de voyageurs ? (98)</b></p>		<p>« La fonction de distribution doit être confortée dans ses usages actuels et surtout amplifiée dans sa capacité à desservir les activités économiques du plateau piétonnier, dont les besoins seront précisés par l'étude de la voirie de surface (...). Cette ambition implique la création de nouvelles relations entre les aires de distribution existantes, y compris à créer ou à étendre. (...) Le développement d'une logistique ferrée aux Halles est une hypothèse d'étude envisagée par la Ville de Paris à long terme. Elle doit définir un premier cahier des charges sur ce thème permettant notamment à la RATP de conduire une étude générale de faisabilité pour la mise en œuvre de livraisons par rail dans le cadre d'une convention d'études à établir entre la Ville de Paris et la RATP. (...)</p> <p>Dans le cadre des présentes études de définition, il est demandé aux équipes de préserver les conditions futures de réalisation de cette hypothèse. (...) L'hypothèse d'une logistique ferrée aux Halles concernerait uniquement des produits de grande distribution ou à forte valeur ajoutée. Ces produits pourraient approvisionner les commerces du centre commercial et les grandes enseignes situées dans le quartier. (...) Une fois déchargés, ces produits devraient rejoindre des aires de stockage et de livraison par un système de relation aisé, éventuellement ascensionnel. Ce sont ces conditions d'acheminement depuis les quais jusqu'aux espaces de livraison qu'il faut préserver dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Halles » (p. 29)</p>

\*

Suite à notre entretien avec Marguerite des Cars, vice-présidente d'Espace-Expansion, et Dominique Hautbois, chargé d'opérations, le 13/01/04 (compte rendu consultable sur notre site [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr), rubrique « nos dossiers », « rénovation des Halles »), nous souhaitons formuler quatre avis supplémentaires :

- Espace Expansion envisage d'ouvrir dans le Forum **une surface alimentaire d'environ 2.000 m<sub>2</sub>** (l'équivalent du récent niveau – 1 de la FNAC), avec deux emplacements possibles : soit en sous-sol, près des accès aux transports, soit en surface, côté Rambuteau. Nous y sommes favorables, sans prendre position pour l'instant sur la question de l'emplacement **(99)** ;
- Dans l'hypothèse de la destruction des pavillons Willerval, qui représentent au total 12.000 m<sub>2</sub>, Espace Expansion souhaiterait pouvoir disposer en surface de 15.000 m<sub>2</sub> de surfaces commerciales (au lieu des 2.500 m<sub>2</sub> actuels). Cet ajout de 12.500 m<sub>2</sub> de surfaces commerciales (sans compter celles qui pourront être éventuellement créées en sous-sol) nous paraîtrait excessif : nous ne pouvons pas nous opposer à toute augmentation de surface commerciale, dans la mesure où nous demandons des extensions de surface pour les équipements collectifs, et où nous sommes conscients qu'il faut équilibrer les sources de financement ; mais nous nous redoutons **une densification commerciale trop importante** (cela représenterait une augmentation de 20% par rapport à l'ensemble des surfaces commerciales actuelles du Forum qui sont de 60.000 m<sub>2</sub>) ; et par ailleurs, nous souhaiterions **qu'il y ait une proportion entre l'augmentation des surfaces commerciales et celle des surfaces des équipements publics**, de sorte que l'équilibre actuel du quartier soit maintenu **(100)** ;
- Espace Expansion souhaiterait que ses magasins de surface soient situés au rez-de-chaussée et au premier étage des constructions qui remplaceront les pavillons Willerval, les étages supérieurs étant consacrés aux équipements collectifs : nous n'y sommes pas opposés, à condition **qu'une emprise suffisante et bien visible soit réservée aux équipements collectifs en rez-de-chaussée**, avec un accès facile aux étages **(101)** ;
- Il existe une station de taxis souterraine près de la FNAC, mais elle est peu connue et ne fonctionne pratiquement pas ; c'est pourquoi Espace Expansion souhaite la création d'une station de taxis en surface, éventuellement du côté du Novotel ; nous préférierions que la station actuelle, située sur la voirie souterraine, soit aménagée de façon à être plus confortable, mieux signalée et plus accessible depuis la surface, comme depuis le centre commercial ; **nous sommes, en tout cas, opposés à la création d'une station de taxis de surface à l'intérieur du périmètre du quartier piétonnier actuel (102).**